

N°332

2€30

BILLETS D'AFRIQUE

NOVEMBRE 2023



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

CONTINUUM COLONIAL

OMAR BLONDIN DIOP / GAZA / TCHAD

Révisionnisme historique

Lors de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, le 30 octobre dernier, le président Macron a vanté « la grande force de ceux auxquels on a imposé » le français durant la période coloniale, et qui ont su « prendre à leur compte la langue des dominateurs (...) et la retourner en outil d'émancipation ». « Et d'ailleurs, tous les grands discours de décolonisation n'ont-ils pas été pensés, écrits et dits en français ? », ajoutait-il. Affirmation ridicule si l'on songe au rôle des leaders africains non francophones (Kwame Nkrumah, Amílcar Cabral, Jomo Kenyatta ou d'autres), mais également fautive concernant les colonies françaises : Toussaint Louverture, cité en exemple par Macron, s'exprimait et écrivait surtout en créole, rappelle l'historien Gilles Manceron (Le Club de Mediapart, 05/11/2023). Inutile de chercher des circonstances atténuantes à cette nouvelle macronnerie : il s'agit d'une récidive. « La francophonie est la langue du panafricanisme », avait déjà assuré le président français à l'occasion du Sommet de la francophonie de Djerba il y a un an, occultant le véritable rôle de la langue française au service du projet colonial.

Le traître

Jeune Afrique (05/10/2023) apporte quelques précisions concernant l'opération militaire française avortée pour rétablir le président nigérien Mohamed Bazoum après le putsch. « Selon nos informations, le président français avait, dès le 26 juillet, donné depuis Nouméa son feu vert à une intervention commando des forces spéciales basées au Niger,



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, O. Töbner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poiron, N. Butor - **Ont contribué à ce numéro** J.Beurk - **Image de couverture** Horace Vernet, *La prise de Constantine. 13 octobre 1837*, huile sur toile, 1838, Collection du château de Versailles - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** mars 2023 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

ordre retransmis à la base 101 de Niamey par le général Bruno Baratz, commandant de l'opération Barkhane à N'Djamena. Un détachement français a aussitôt quitté la base pour se prépositionner au niveau de l'hôtel Radisson, boulevard de la République, à quelques centaines de mètres du palais présidentiel. (...) C'est alors qu'entre en scène un homme dont le rôle, dix semaines après le putsch, apparaît de plus en plus trouble (...) : Mahamadou Issoufou. Averti des préparatifs d'une contre-attaque, l'ancien président (...) appelle son successeur pour, aux dires de ce dernier, le supplier de s'opposer à toute intervention militaire au moment précis où il est en train de négocier la reddition des putschistes. Mohamed Bazoum (...) cède aux injonctions d'Issoufou qu'il considérait alors encore comme son "frère". Au téléphone, il explique à Emmanuel Macron son refus de faire couler le sang d'un seul Nigérien, fut-il putschiste. » Et l'opération française est annulée. Ironie de l'histoire, Macron n'avait cessé jusque là de vanter les mérites d'Issoufou, un « exemple de démocratie » à ses yeux...

Corruption ordinaire

Après quatre années d'enquête du Parquet national financier, un procès visant Egis route, filiale du groupe français de construction Egis, doit se tenir début 2024 en France pour « corruption passive d'agent public étranger » (*Libération*, 06/10/2023). Est également visée Pascaline Bongo, fille aînée et directrice de cabinet de l'ancien dictateur du Gabon, Omar Bongo, devenue ensuite « Haut représentant » du président de la République Ali Bongo. Elle est accusée d'avoir accepté une promesse de 8 millions d'euros de rétro commissions de la firme française via un « partenariat fictif », en échange de favoritisme dans l'attribution de marchés publics. Pascaline Bongo est par ailleurs également mise en examen dans l'affaire dite des « Biens mal acquis », avec dix de ses frères et sœurs. On attend de la justice qu'elle lève le voile sur le système de corruption des Bongo et ses ramifications françaises, ainsi que sur la persistance des procédés utilisés par les grandes entreprises françaises pour accéder aux marchés publics

étrangers. Rappelons d'ailleurs qu'Egis est également présente dans de nombreux autres pays africains. En Guinée par exemple, pays avec lequel la France entretient les meilleures relations en dépit du coup d'État de 2021, l'entreprise française a été choisie comme ingénieur conseil du gouvernement dans le projet d'exploitation de Simandou, considéré comme le plus grand gisement de fer non exploité du monde (et objet d'un interminable feuilleton économique-politico-judiciaire international).

Chouchou en fuite

Après le coup d'État du général Oligui, des procédures judiciaires ont également été déclenchées au Gabon, notamment contre le premier cercle du président déchu Ali Bongo. Sa femme, la Française Sylvia Bongo, son fils, Noureddine Bongo, et des proches de ce dernier surnommés la « young team », ont été inculpés et incarcérés pour « corruption, détournement de fonds publics, blanchiment de capitaux, association de malfaiteurs, falsification de la signature du Président de la République et trouble des opérations électorales ». Ils sont accusés d'avoir tiré les ficelles et exercé la réalité du pouvoir depuis l'AVC d'Ali Bongo en 2018, qui l'avait laissé très diminué. Son puissant ministre des Eaux et forêts, de la mer et de l'environnement, le Britannique Lee White, d'abord assigné à résidence, a, lui, été autorisé à quitter le pays. Accusé depuis plusieurs mois par le Syndicat national des professionnels des eaux et forêts (Synapef) d'orchestrer des malversations liées à l'exploitation forestière illicite, Lee White était pourtant la figure de proue du greenwashing mis en œuvre par la dictature gabonaise pour se réhabiliter sur la scène internationale et capter les fonds liés au marché des crédits carbone. À ce titre, il était le chouchou des diplomates occidentales et de certains médias, qui lui consacraient des papiers complaisants (notamment dans *Le Monde* et *Le Figaro*). En novembre 2022, il cosignait avec la ministre française de la Transition Agnès Pannier-Runacher et quelques autres personnalités, une tribune appelant à agir « maintenant ou jamais » pour « maintenir l'objectif de 1,5° de réchauffement climatique ». Il était aussi le maître d'œuvre de la sixième édition du One Forest Summit, co-organisé avec le président français Emmanuel Macron en mars 2022.

Le projet de loi sur l'immigration, laissé en stand-by depuis la fin du printemps par le gouvernement, est finalement revenu devant le Sénat en novembre. Les inquiétudes des associations concernant ce projet très brutal et utilitariste, avec sa proposition de régularisation (mais à court terme !) de sans-papier·e·s dès lors qu'ils ou elles seraient une main-d'œuvre corvéable pour les « métiers en tension » – comprendre les métiers difficiles et sous-payés – se sont avérées en deçà de la réalité. En effet, le Sénat a voté le 12 novembre un texte d'une violence extrême, dont l'idéologie raciste et xénophobe n'a rien à envier à l'extrême-droite. Les commentaires de la presse se sont surtout concentrés sur le volet répressif concernant les personnes en situation irrégulière : facilitation des OQTF, refus de régulariser les personnes travaillant dans les métiers en tension, marotte de la suppression de l'Aide médicale d'État pour les sans-papier·e·s (qui est par ailleurs un non-sens en termes de santé publique). Mais les autres propositions, qui viennent raboter les droits des étranger·e·s en situation régulière, sont tout aussi inquiétantes : réduction des droits sociaux pour les primo-arrivants (suppression des droits aux allocations familiales ou APL durant les 5 premières années de présence), réduction de l'automaticité du droit du sol, resserrement des conditions pour le regroupement familial. Triste ironie, cette offensive tombe pile pour le quarantième anniversaire de la Marche pour l'égalité et contre le racisme dont les témoins rappellent les acquis. La militante antiraciste Mimouna Hadjam en fait un bilan « contrasté mais quand même positif » : ces mobilisations ont permis l'obtention de la carte de séjour de 10 ans ou des premières condamnations des crimes racistes. Elle rappelle aussi que, « surtout, cette marche a installé l'idée définitive que le retour des immigré·e·s était un mythe et qu'on ne rentrerait pas dans le pays de nos parents¹. »

¹ Magazine SSD nov-déc 2023

Le projet de loi intègre aussi des articles qui s'apparentent à un marchandage à l'expulsion : il s'agit de conditionner l'Aide publique au développement et l'octroi de visas long séjour à la coopération des États non européens en matière migratoire, précisément sur la facilitation des expulsions de leurs ressortissant·e·s. Une conditionnalité contraire aux objectifs de l'aide, et qui de fait existe déjà depuis 2006 avec la signature d'« accords de gestion migratoire » avec un certain nombre de pays africains. Dans ce contexte nauséabond, déshumanisant les personnes immigrées, leur parcours de vie, leur famille, l'agence européenne Frontex mettait en garde le 14 novembre contre la recrudescence des traversées de migrant·e·s entre la côte marocaine et les Canaries. De

nombreuses embarcations en provenance du Sénégal continuent également de se perdre en mer, rappelait la presse sénégalaise. Un rapport de Environmental Justice Foundation (EJF)

révélaient que ces flux sont notamment grossis par la mise à mort de la pêche artisanale, tuée par la concurrence déloyale, et catastrophique d'un point de vue environnemental, des chalutiers européens et chinois. Mais la question des inégalités internationales et des causes profondes qui expliquent ces migrations a totalement disparu du débat public. Rien évidemment sur les responsabilités de la France quant à la situation vécue par ces candidat·e·s à la migration dans leur pays : régimes illégitimes soutenus par la France, pillage des matières premières, économies exsangues et sous le poids de la dette, absence de perspective... Emmanuel Macron dans une allocution télévisée de septembre 2023, appelait ainsi les pays d'origine à une « politique migratoire responsable ». Comme si les premiers irresponsables en matière de politique migratoire n'étaient pas ici.

Juliette Poirson

Sommaire

2	BRÈVES	8	Copains comme colons ?
3	ÉDITO	9	TCHAD Au suivant ?
4	Omar Blondin Diop vit toujours	11	Contre-sommet des peuples
5	Météore et icône du militantisme sénégalais	12	Boucher et croquemitaine du peuple algérien
7	FRANCE / ISRAËL		BRÈVES

MÉMOIRE COLONIALE

50 ANS APRÈS, OMAR BLONDIN DIOP VIT TOUJOURS

Le 11 mai 1973, le corps du militant sénégalais Omar Blondin Diop était retrouvé sans vie dans sa cellule de la prison de Gorée. Cinquante ans après, son ombre plane toujours sur le Sénégal.

Le 18 mars 2021, dix jours après des manifestations populaires qui ont embrasé le Sénégal, le collectif de graffeurs sénégalais Radikal Bomb Shot (RBS) dévoilait à Dakar une fresque hommage aux combattants de la libération noire à travers le monde. Omar Blondin Diop y est dépeint en train de lire l'ouvrage *Africa Unite !* de l'historien Amzat Boukari-Yabara. La mort d'Omar Blondin Diop en détention constitue un épisode tragique d'une longue série de violences menées par l'État du Sénégal. Il est peu courant de mettre l'accent sur les mouvements de résistance à Léopold Sédar Senghor, qui a réussi à ériger le pays en « exemple démocratique ». Mais suite aux indépendances politiques, les autocraties du continent, soutenues par les anciennes métropoles coloniales, ont étouffé les perspectives révolutionnaires de mouvements appelant à l'émancipation de l'impérialisme et du capitalisme, par des méthodes brutales de répression, allant jusqu'à « suicider » leurs dissidents.

Une vie internationaliste

Blondin Diop est né dans la colonie française du Niger en 1946, où les autorités coloniales avaient envoyé son père, médecin, le soupçonnant de « sentiments anti-français ». Après une enfance passée à Dakar, il s'installa à 14 ans en France, où son père amorça un doctorat de médecine, et y vécut durant la majeure partie des années 1960. À Paris, il poursuivit des études littéraires au lycée Louis-le-Grand puis à l'École normale supérieure de Saint-Cloud. En 1968, il participa activement aux débats organisés par divers groupes de gauche, et, depuis la Faculté de Nanterre, aux premiers jours du mouvement du 22-mars, étincelle de Mai 68. Inspiré par les écrits de Spinoza, Marx et Fanon, Blondin Diop cultivait l'éclectisme théorique, entre le

situationnisme, l'anarchisme, le maoïsme et le trotskisme. Pour lui, la révolution à venir ne pouvait qu'être internationale¹. En raison de ses activités politiques, Omar Blondin Diop fut expulsé fin 1969 de France vers le Sénégal, où il participa au Mouvement des jeunes marxistes-léninistes. Assistant de recherche à l'Institut fondamental d'Afrique noire, Blondin Diop intervenait régulièrement dans des conférences. Les après-midis, il pérégrinait dans Dakar aux côtés d'artistes iconoclastes ; les nuits, il prévoyait les luttes à venir avec des camarades afro-américains. Blondin Diop promut la performance artistique et développa le projet d'un « théâtre dans la rue qui dira ce qui préoccupe et intéresse le peuple », étroitement lié au Théâtre de l'Opprimé d'Augusto Boal. Le Sénégal indépendant était un espace néo-colonial. Senghor, plaçant pour une autonomie progressive sur vingt ans, en appelait régulièrement au soutien de la France. En 1968, à l'éclatement d'une grève générale à Dakar, la police réprima le mouvement avec l'aide des troupes militaires françaises. En 1971, Senghor invita le président français Georges Pompidou, ami proche et ancien camarade de classe ; une provocation pour nombre de jeunes militants radicaux. Au moment de la visite, un groupe tenta d'attaquer le cortège présidentiel, mais ses membres furent arrêtés. Parmi les détenus figuraient deux frères de Blondin Diop, qui, lui, était retourné à Paris quelques mois plus tôt.

« Assassins, Blondin vivra »

Blondin Diop quitta la France avec plusieurs amis afin de s'initier à la lutte armée dans un camp syrien de fedayin palestiniens et de guérilleros érythréens. Leur plan était d'enlever l'ambassadeur de France au Sénégal et de le libérer en échange de leurs camarades emprisonnés. Ils se rendirent à Conakry puis Bamako, où la police les arrêta à l'automne

1971. Extradé vers le Sénégal, Omar Blondin Diop fut condamné à trois années de réclusion pour « tentative de complot contre l'autorité de l'État » et enfermé à la prison de Gorée. Le 11 mai 1973, les autorités annoncèrent la mort d'Omar Blondin Diop. Il avait 26 ans. La nouvelle fit l'effet d'une bombe. Des centaines de jeunes prirent d'assaut les rues et inscrivirent sur les murs de la capitale : « Senghor, assassin ; On tue vos fils, réveillez-vous ; Assassins, Blondin vivra ». D'emblée, l'État du Sénégal a maquillé le crime. Tandis que l'autopsie officielle présentait la mort d'Omar Blondin Diop comme un « suicide par pendaison », le père du défunt rédigea un rapport de contre-expertise attestant de coups reçus au cou. Après une tentative échouée de reconstitution du « suicide », le juge Moustapha Touré découvrit que le détenu s'était évanoui plusieurs jours avant l'annonce de sa mort. Mais les autorités le remplacèrent par un autre juge qui, deux ans plus tard, mit fin à cette procédure judiciaire. Dans le contexte politique troublé du Sénégal actuel, l'État ne semble pas pressé de rouvrir le dossier sur la mort d'Omar Blondin Diop. Mais ses proches ne désespèrent pas : comme le veut l'adage qu'ils citent régulièrement, « quelle que soit la longueur de la nuit, le soleil finit toujours par se lever ».

Florian Bobin

Étudiant-chercheur en histoire à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, auteur d'une biographie d'Omar Blondin Diop et éditeur d'une sélection des écrits du philosophe (tous deux à paraître).

Une version longue de cet article a été initialement publiée en anglais par la *Review of African Political Economy*, traduit en français par Florian Bobin pour *Afrique XXI* (17/05/2023).

¹ Un ouvrage à paraître (*Nous voir nous-mêmes des dehors*), compilé par Florian Bobin, regroupe une sélection d'écrits politiques d'Omar Blondin Diop.

OMAR BLONDIN DIOP MÉTÉORE ET ICÔNE DU MILITANTISME SÉNÉGALAIS

Intellectuel, artiste et militant politique sénégalais, Omar Blondin Diop est mort en prison à 26 ans, dans des circonstances suspectes qui restent encore à élucider. Dans un podcast pour RFI en cinq épisodes réalisé par Adel Ittel El Madani, les journalistes Clémentine Méténier et Florence Morice ont enquêté sur la vie et la mort de celui qui est devenu aujourd'hui une icône pour la jeunesse militante du Sénégal.

Comment avez-vous découvert la figure d'Omar Blondin Diop, et pourquoi avez-vous décidé de lui consacrer votre enquête ?

Clémentine Méténier : Tout a commencé quand nous sommes tombées sur les travaux de l'historien Florian Bobin, qui travaille à une biographie d'Omar Blondin Diop. Nous ne connaissions rien à son histoire, qui est pourtant complètement dingue. La date anniversaire des cinquante ans de sa mort approchant (mai 2023), nous avons ressorti le sujet. Omar Blondin est mort très jeune, et la thèse officielle selon laquelle il se serait suicidé n'est, 50 ans plus tard, toujours pas acceptée par la famille - en réalité, il n'y a pas de vérité sur les circonstances de sa mort. Il nous est donc apparu que tous les ingrédients étaient réunis pour réaliser une véritable enquête, au delà d'un simple portrait (radio) de l'homme et d'un pan méconnu de la présidence de Senghor. En plus, il reste beaucoup de témoins : nous avons par exemple eu l'occasion de rencontrer tous les frères d'Omar encore vivants.

Florence Morice : Le parcours d'Omar Blondin est extraordinaire. Très riche, court mais très intense. Il est au carrefour des luttes internationales des années 60-70, il se forme à la lutte armée, il est le premier normalien sénégalais en France... Ensuite, on a eu envie de comprendre pourquoi une figure dont la mémoire est assez peu entretenue est aujourd'hui remobilisée par une partie de la jeunesse, qu'est-ce qu'il incarne ? Enfin, il y a tout ce qu'il permet de raconter sur la grande Histoire, sur les relations entre la France et le Sénégal, et surtout sur une facette minimisée du régime de Senghor : son autoritarisme.

Pourquoi les circonstances de la mort d'Omar Blondin Diop sont-elles encore débattues aujourd'hui ?

C.M. : En 2023, on présente encore la mort d'Omar comme un suicide. C'est la thèse officielle qui a été posée d'emblée, lorsqu'il est mort dans la nuit du 10 au 11 mai 1973. La famille d'Omar, elle, a toujours soutenu que le suicide était impossible, au vu de sa personnalité, de son engagement, de sa manière d'être, mais aussi parce que les faits ne concordent pas et qu'il n'y avait aucune preuve formelle d'un suicide par pendaison. On est dans une période sombre, au cours de laquelle le président Senghor a emprisonné beaucoup d'opposants politiques. Il y a aussi le contexte de la famille Blondin. La famille Blondin est une institution au Sénégal, et les frères Blondin ont été maintes fois arrêtés, et pour certains mis en prison. Nous avons voulu comprendre ce que symbolisait cette mort-là, ce qu'elle racontait d'une période peu connue du règne de Senghor.

Selon vous, pourquoi la figure d'Omar Blondin est-elle aujourd'hui mobilisée par une partie de la jeunesse militante sénégalaise ?

C.M. : C'est le fil rouge de notre travail : que symbolise Omar Blondin Diop, pourquoi est-il si souvent invoqué par la jeunesse militante sénégalaise ? Par exemple, en 2021, dans les grandes manifestations à Dakar, au cours desquelles 14 personnes ont été tuées, la figure d'Omar est réapparue. Une explication possible est l'évolution du Sénégal : à l'époque d'Omar Blondin, c'était

un pays encore en construction. Aujourd'hui, cette figure est peut-être mobilisée parce que la jeunesse n'est pas d'accord avec les choix que l'État sénégalais a fait dans son histoire, et qu'elle a les mêmes aspirations démocratiques qu'Omar il y a cinquante ans. Il y a aussi la figure de Senghor qui plane, et la question de sa mémoire.

F.M. : Comme il y a une part d'ombre dans les circonstances de sa mort, on peut y projeter ce que l'on veut. C'est le paradoxe : on a voulu faire peser un silence qui contribue sans doute à en faire une figure qui revient hanter le paysage militant sénégalais. Ensuite, il est mort à 26 ans, et comme le dit Florian Bobin, quand on meurt à 26 ans, on a toujours 26 ans. Par exemple, les jeunes du FRAPP - France Dégage¹ nous ont dit qu'ils s'identifiaient facilement à lui.

Pour ces jeunes, Omar Blondin constitue la figure de l'engagement total. Il est issu d'une famille privilégiée, il est diplômé et il aurait donc pu faire comme beaucoup d'autres : exploiter son capital social pour tenir de beaux discours militants tout en se ménageant une vie douce au sein de la classe privilégiée sénégalaise. Mais il a choisi une autre voie. Les jeunes Sénégalais qui parlent de lui sont justement en recherche de personnages qui incarnent un engagement total qui se traduit dans les faits. On peut évoquer, comme le fait Felwine Sarr, le manque de figures révolutionnaires endogènes au Sénégal, la jeunesse se demandant alors qui est leur figure révolutionnaire héroïque. Les Guinéens ont Sékou Touré, les Burkinabés ont Thomas Sankara, les Congolais ont Lumumba... Si nous, on a un Omar Blondin Diop dans notre pays, pourquoi aller invoquer un Sankara ?

¹ Front pour une Révolution Anti-impérialiste Populaire et Panafricaine, organisation politique sénégalaise.

C.M. : Ce qui nous a marquées, c'est que beaucoup de gens parlent de lui au présent, comme s'il était encore là. En fait, Omar est toujours là, et pour toute cette génération qui a entre 18 et 30 ans, Omar sera toujours un jeune révolutionnaire de 26 ans qui a porté des combats qui sont encore d'actualité.

F.M. : Il est aussi perçu comme une figure de l'anti-Françafrique, dans le sens où l'un des fils rouges de son combat et de celui de sa fratrie a été de dénoncer la proximité entre le Sénégal de Senghor et la France de Pompidou. Senghor avait maintenu des liens très forts avec la France et avait placé son pays, notamment sur le volet économique, sous tutelle française, ne laissant aux Sénégalais que les « miettes du festin ».

Justement, en quoi l'affaire Omar Blondin Diop est-elle selon-vous révélatrice des relations franco-sénégalaises et de la Françafrique à l'époque ?

C.M. : Même s'il a vécu et fait ses études en France, Omar Blondin avait une vision très claire du poids de la France coloniale. Il a certes réussi à intégrer les milieux bourgeois français, et rien ne nous dit qu'il ait été franchement contre la France. Par contre, il était l'un des rares Noirs à être autant impliqué dans le mouvement de mai 68 en France (l'histoire l'a d'ailleurs oublié). Pour Omar, il y a un avant et un après 1968. Il n'a pas participé aux événements de mai 68 au Sénégal, contrairement à ses frères, mais il avait bien conscience que tout ce système néocolonial, où le Sénégal accepte que la France continue à tenir les rênes, ne pouvait plus fonctionner. Il était conscient que l'indépendance n'était qu'écrite sur le papier. Aujourd'hui, on se saisit aussi de lui pour dire que tout ça continue, que rien n'a changé.

F.M. : Cette enquête nous rappelle d'abord la pratique d'étouffement progressive des figures de l'opposition qui a été à l'œuvre dès l'indépendance. Cela permet de rappeler aussi que Senghor a dû affronter une contestation interne assez intense. À la fin des années 60, le régime de Senghor tremble. Il n'a pas vu venir mai 68, il a mal compris les revendications des jeunes Sénégalais et il y a répondu avec fermeté, avec l'appui de l'armée française. Il est aussi très soucieux de la façon dont il est perçu par l'ancienne puissance coloniale. Lorsque

Pompidou se rend à Dakar en 1971 et qu'il y a une tentative d'attaque au cocktail Molotov sur son cortège, menée notamment par deux frères d'Omar Blondin Diop et qui va faire basculer le destin de ce dernier, Senghor réagit de façon très ferme. Ensuite, le caractère autoritaire du régime transparait bien dans toute la rhétorique mise en place après la mort d'Omar Blondin Diop pour avaliser la version officielle du suicide, pour faire taire la famille d'Omar, pour dissimuler son corps, pour contenir la colère et l'émotion suscitée par sa mort et étouffer la réalité sur les circonstances de celle-ci. L'histoire d'Omar Blondin Diop est un de ces épisodes qui éclaire le souci de Senghor d'être bien vu par les élites françaises. Il est inquiet des réactions à la mort d'Omar Blondin Diop au Sénégal, certes, mais il est extrêmement meurtri par les tribunes publiées dans la presse française et signées par des figures de l'intelligentsia de l'époque, Gallimard, Deleuze... qui l'accusent d'être responsable de la mort du jeune homme. On a le sentiment que l'opinion française est au moins aussi importante pour lui que la perception au Sénégal.

Au cours de votre enquête, quelles ont été vos relations avec les autorités sénégalaises ?

F.M. : On a évidemment contacté le ministère de la Justice sénégalais, à qui sont adressées les demandes de réouverture du dossier par la famille d'Omar Blondin, dès le mois de février dernier. Nous voulions obtenir un entretien au sujet du dossier de sa mort. Nous les avons sollicités avant les commémorations des cinquante ans de son décès, au moment des commémorations, avant la diffusion du podcast et après la diffusion du podcast. La cellule de communication du ministre de la Justice, à qui j'ai soumis ces requêtes, n'est pas revenue vers moi et n'a ensuite plus répondu à mes sollicitations.

Quelles révélations votre enquête a-t-elle permis de mettre au jour ?

F.M. : Il y a deux éléments majeurs apportés par cette enquête : d'abord, un ancien conseiller du président Senghor, Jean-Pierre Biondi, qui était conseiller audiovisuel auprès de son cabinet à

l'époque, qualifie la version officielle de mensonge d'État. Il témoigne qu'à l'époque, dans les couloirs de la présidence, l'unique version qui circulait était celle d'une rixe entre Omar et ses gardiens au cours duquel ce dernier aurait perdu la vie, et qu'à aucun moment il n'a été question d'un suicide dans le cercle présidentiel. La seconde chose, c'est les propos de l'ancienne ministre de la Justice et Première ministre Aminata Touré, qui est aujourd'hui dans l'opposition. Elle reconnaît qu'en 2013, alors qu'elle était ministre de la Justice, elle a été saisie de cette demande de réouverture et que le dossier n'a pas été transmis au procureur, contrairement à ce qui avait été dit à la famille, mais oublié au fond d'un tiroir. Sa certitude à elle, c'est que si la justice rouvrait le dossier, elle conclurait à un assassinat.

Selon vous, comment expliquer ce refus des autorités sénégalaises actuelles de rouvrir le dossier ?

F.M. : Certains avancent qu'il est encore difficile aujourd'hui d'égratigner la figure de Senghor, qui, s'il n'a pas souhaité la mort d'Omar Blondin, serait responsable de l'avoir couverte et d'avoir sali sa mémoire. Dans un Sénégal où la question du traitement des prisonniers et de la répression est d'actualité, exhumer le dossier, ce serait peut-être échauffer les esprits et mettre de l'huile sur le feu. D'autres disent tout simplement que ce dossier n'est pas une priorité pour l'État et la justice.

C.M. : L'histoire d'Omar Blondin nous parle d'une autre mémoire de Senghor et des relations franco-sénégalaises, à laquelle les autorités ne veulent pas forcément faire face. Ne pas établir la vérité sur la mort d'Omar Blondin Diop, c'est aussi ne pas vouloir tendre vers une vision plus factuelle des relations entre la France et le Sénégal sous Senghor.

Propos recueillis par Nicolas Butor

Pour aller plus loin :

Omar Blondin Diop, *Plutôt la mort que l'esclavage*, <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/enqu%C3%Aates-africaines/>, RFI, 2023.

Omar Blondin Diop, *Nous voir nous-mêmes du dehors*, textes réunis et présentés par Florian Bobin, 2023.

FRANCE / ISRAËL

COPAINS COMME COLONS ?

SALVES

De Constantine à Gaza : des massacres du 20 août 1955 à ceux du 7 octobre 2023, impensé colonial du soutien « inconditionnel » français à Israël ?

En août 1955, dans le constantinois, Youssef Zighout, chef régional du FLN, organise une grande offensive contre l'occupant français. Elle vise militairement des gendarmeries et des postes de police et est doublée d'attentats et d'émeutes visant des colons et leurs alliés : près de 170 Européens sont assassinés, le plus souvent à l'arme blanche ou à l'aide d'outils agricoles dans des conditions atroces. En retour, le gouvernement français et la presse métropolitaine s'emparent de ces crimes pour disqualifier le FLN : groupe terroriste barbare hors de toute humanité, avec lequel il serait impossible de transiger. Toute solidarité avec la cause indépendantiste, déjà très largement inaudible, est criminalisée. La réaction coloniale est brutale : Jacques Soustelle, résident général, mobilise les appelés du contingent, étend l'état d'urgence à toute l'Algérie, laisse se développer des milices de colons et lâche la bride à une vengeance aveugle. Benjamin Stora la résume ainsi : « La répression organisée par l'administration coloniale, avec la police et surtout les militaires mais aussi le concours "spontané" de milices civiles, sera à la fois impitoyable et totalement disproportionnée »¹. L'armée bombarde en effet sans distinction de nombreux villages des environs, procède à des rafles massives d'hommes âgés de 15 à 70 ans, les entasse dans le stade municipal de Constantine avant de les fusiller pour la plupart. On estime que ces massacres ont fait plus de 10 000 victimes, mais dans un contexte de guerre coloniale, donc raciste, ces morts « ne comptent pas ».

L'histoire ne se répète jamais et l'analogie ne tient pas de bout en bout mais on retrouve des mécanismes qui font évidemment penser à la situation actuelle entre Israël et la Palestine : un massacre commis par un groupe armé radical se revendiquant d'une libération nationale, une répression aveugle et indistincte, une opinion publique travaillée pour ne voir qu'une partie des violences. Et, surtout, un processus colonial ancien et brutal quasiment oblitéré. On en viendrait presque à croire que ce sont les Palestiniens qui depuis 75 ans occupent et grignotent des

territoires israéliens. Qu'en Israël, pays dirigé par une droite coloniale, elle-même extrémiste, l'on puisse entendre de la bouche du ministre de la Défense Yoav Galant le 9 octobre qu'il s'agit d'un combat contre « des animaux humains » ne semble pas si incongru. Le gouvernement israélien présente de même les bombardements massifs sur Gaza comme un conflit « civilisationnel » entre une démocratie attaquée dans son essence, donc plus largement entre les « valeurs de l'Occident », et celles d'un groupe terroriste barbare représentant le « djihadisme global ».

Impensé ou solidarité coloniale ?

Mais qu'en France, ce type de rhétorique puisse être adopté au point d'être dominant, cela en dit beaucoup sur l'impensé, voire le continuum colonial qui structure encore notre pays. Il est évident que les atrocités de l'attaque menée par le Hamas le 7 octobre nous blessent toutes et tous dans notre humanité, mais pendant plusieurs semaines, l'émotion causée par ces massacres a été instrumentalisée pour verrouiller le débat public sur une position univoque de soutien à Israël, sans jamais évoquer la structure coloniale de cet État ni s'émouvoir des milliers de Gazaouis qui meurent sous les bombes. Le racisme et l'islamophobie à l'œuvre dans notre société participent à déshumaniser les Palestiniens dans un écrasement identitaire plus large qui crée le fantasme d'un islamisme terroriste mondialisé, violent, barbare et sanguinaire, que ce soit au Bataclan, en Syrie ou au Sahel. Ainsi, Catherine Colonna, ministre française de l'Europe et des Affaires étrangères, a pu déclarer le 15 octobre 2023 qu'« Israël a le droit de se défendre face à la monstruosité du Hamas et du danger qu'il représente [...] Israël est une grande démocratie, c'est la marque des démocraties que de respecter le droit », ou bien Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée Nationale, qui affirme le 22 octobre que « rien ne doit empêcher Israël de se défendre ». Le ministre des Armées

Sébastien Lecornu va plus loin encore le 16 octobre et se félicite du « renseignement fourni » à Israël. Enfin, Emmanuel Macron lui-même va jusqu'à proposer lors de son voyage en Israël le 25 octobre la « constitution d'une coalition internationale pour lutter contre le Hamas ». On cherche vainement ici la position « équilibrée » et « utile » tant vantée par le président français.

Criminalisation des solidarités anticoloniales

Pire, nous assistons à une radicalisation des discours publics en France et à des tentatives de criminalisation de tout raisonnement ne serait-ce qu'un peu plus nuancé. Cette offensive vient, d'une part, de l'extrême droitisation du paysage médiatique dans le sillage de l'empire Bolloré, mais aussi et principalement des responsables politiques en poste. Ainsi, pendant près de quinze jours, toutes les manifestations de soutien à la Palestine ont été interdites, Gérald Darmanin affirmant le 24 octobre qu'elles sont de fait des manifestations « pro-Hamas ».

Ainsi, exemple parmi tant d'autres, à Toulouse, un rassemblement organisé pour la commémoration du massacre colonial du 17 octobre 1961 s'est vu interdire au motif qu'il liait cet événement « tragique, historique et reconnu de l'histoire nationale » à la dénonciation des « pratiques impérialistes, colonialistes et racistes d'aujourd'hui ». L'interdiction préfectorale va jusqu'à indiquer que « la tenue d'une manifestation de soutien au peuple palestinien constitue en elle-même une atteinte à la dignité humaine et un trouble à l'ordre public », et qu'« une telle manifestation vise à provoquer ou légitimer des actions de nature terroriste »². Avec de tels arguments, il devient facile de cibler pour apologie du terrorisme des associations de soutien aux Palestiniens ou des députés d'opposition comme Danielle Obono, et de légitimer une dérive autoritaire inquiétante.

Patrice Garesio

¹ Stora, Benjamin. *Le massacre du 20 août 1955 : récit historique, bilan historiographique*. Historical Reflections/Réflexions Historiques, vol. 36, no. 2, 2010.

² survie31.over-blog.com/2023/10/communique-la-prefecture-de-toulouse-interdit-de-denoncer-le-colonialisme-d-hier-et-d-aujourd'hui.html

TCHAD AU SUIVANT ?

Les militaires français·e·s présent·e·s au Tchad seront-ils les prochain·e·s à devoir plier bagages ? L'opposition tchadienne le réclame ; la presse française s'interroge.

Après la fermeture des bases militaires françaises au Mali, au Burkina Faso et au Niger, tous les regards se tournent désormais vers le Tchad, que l'armée française n'a jamais quitté. Depuis quatre décennies, les crimes de la famille Déby succèdent à ceux d'Hisssène Habré, l'armée française demeure, sous couvert de contre-insurrection, de lutte contre l'ingérence libyenne puis de « guerre contre le terrorisme ». Mais la fin des opérations de contre-terrorisme suite au départ du Niger lui enlèvent sa dernière justification officielle.

Plus de ligne rouge ?

Jusqu'à présent, l'appel au départ des forces françaises a toujours été une ligne rouge à ne pas franchir pour le pouvoir tchadien. Après le soutien de la diplomatie française au putsch constitutionnel du fils Déby, certains leaders de la coalition d'opposition Wakit Tamat (« il est temps ») qui avaient dénoncé cette collusion et osé demander le départ de l'armée française, avaient été tenus judiciairement responsables des dégradations commises en marge de leurs manifestations. En juin 2023, un officier tchadien qui avait brièvement arrêté des soldats français en reconnaissance à la frontière soudanaise a été révoqué, tandis que le ministre tchadien de la Défense présentait publiquement ses excuses à l'ancienne puissance coloniale. En septembre, après qu'un soldat français a abattu un militaire tchadien qui l'agressait à l'arme blanche, les manifestations de colère des habitants de Faya-Largeau ont été étouffées par l'armée tchadienne, et un député de la transition qui voulait médiatiser l'affaire a été emprisonné.

Mais alors que les militaires français quittent le Niger et doivent transiter par le Tchad (la frontière avec le Bénin étant fermée après les sanctions de la CEDEAO), de nouveaux appels ont été lancés par des groupes de militants tchadiens sur les réseaux sociaux, contraignant le pouvoir à expliquer que ces militaires français n'étaient que de passage. Le 16 octobre sur RFI,

l'opposant en exil Succès Masra, qui négociait alors son retour au pays, a de son côté prudemment estimé que la fin de la présence permanente française était inscrite dans le « train de l'histoire » et que la coopération devait s'organiser « mieux et différemment ». Le nouveau contexte alimente légitimement les spéculations sur l'avenir de la présence militaire française au Tchad, mais donne aussi lieu à des interprétations discutables. Selon *Le Monde* (13/10/2023) par exemple, « au sein de l'état-major français, l'éventualité d'un retrait ou d'une diminution des effectifs n'est pourtant pas écartée (...). Paris pourrait être tenté d'anticiper un potentiel retournement de situation au Tchad et éviter ainsi l'humiliation d'un nouveau départ contraint », au cas où « le pouvoir tchadien décide de mobiliser lui-même l'opinion hostile à la présence militaire française » pour « gagner des points dans l'opinion et (...) pallier son manque de légitimité démocratique ».

Pas de rupture à l'heure actuelle

Certes, il ne faut jurer de rien ; mais le synopsis semble assez peu convainquant à court terme. Le président Macron n'a, jusqu'à preuve du contraire, tiré aucune leçon de ses mésaventures sahéliennes ; quant aux militaires français, on les imagine mal lâcher le Tchad de leur plein gré. Il ne fait aucun doute que la situation ouverte par la déroute militaire française va être utilisée par le nouvel homme fort du Tchad pour obtenir de la France un soutien diplomatique ou, a minima, un silence complice quand il s'agira de faire avaliser le scénario de légitimation électorale annoncé. Cela ne devrait pas être trop difficile à obtenir, la France n'ayant même pas condamné les massacres et la déportation de centaines de manifestants au bagne de Koro Toro en octobre 2022. Une répression pourtant « préméditée, planifiée et méthodiquement organisée », selon l'enquête de la Ligue tchadienne des droits de l'Homme et l'Organisation mondiale

contre la torture (*Afrique XXI*, 20/10/2023). Il est même vraisemblable que le fils Déby va faire monter les enchères, comme le faisait déjà son père à l'occasion. « La transition a besoin de sérénité et de moyens pour aller à son terme », a ainsi fait savoir une délégation tchadienne en visite à Paris (RFI, 18/10/2023). Les tensions avec l'entreprise Sogea-Satom, filiale de Vinci, ayant conduit à l'annulation d'une visite d'une délégation du Medef prévue pour mi-octobre (*Africa Intelligence*, 27/09/2023) s'inscrivent sans doute dans cette stratégie ; de même que le récent accord passé avec la Hongrie pour accueillir un déploiement de 200 à 400 militaires hongrois.

Déby ne manquera sans doute pas d'instrumentaliser l'hostilité à la présence militaire française si le besoin s'en fait sentir, mais affirmer qu'il pourrait « être tenté de lâcher l'encombrant allié français » (*L'Obs*, 28/09/2023) ou que « la France a donc aujourd'hui plus besoin de Mahamat Idriss Deby qu'il n'en a d'elle » (*Mondafrique.com*, 26/10/2023), c'est oublier un peu vite que les avions de chasse français ont toujours répondu présents en cas de danger pour la dictature. Côté français, la présidence ne cache pas sa volonté de contenter les autorités tchadiennes pour sécuriser sa présence militaire. Déby a été reçu avec tous les honneurs à l'Élysée dans le cadre d'une « visite de travail de quelques jours » (RFI, 19/10/2023) et une délégation de la Direction générale de l'armement était annoncée au Tchad début novembre (*Africa Intelligence*, 31/10/2023). Autre interprétation tendancieuse qui refléurait : celle de « la France piégée » (*Mondafrique.com*, 26/10/2023) par ses partenaires africains. Un angle de vue qui conduit à déresponsabiliser et déculpabiliser la politique de la France en Afrique, qui ne serait contrainte que par les événements et les manipulations des dirigeants africains, et non dictée par la volonté de défendre certains intérêts avec un cynisme qui ne s'est jamais démenti.

Raphaël Granvaud

MOBILISATION INTERNATIONALE CONTRE-SOMMET DES PEUPLES

Du 12 au 15 octobre 2023, un Contre-sommet des mouvements sociaux s'est réuni en réponse aux rencontres annuelles du FMI et de la Banque mondiale, à Marrakech au Maroc. Nous avons demandé à Maxime Perriot, membre du réseau CADTM International impliqué dans la préparation et dans l'organisation du contre-sommet, de nous en faire un compte-rendu.

Quels étaient les enjeux de ces rencontres annuelles du FMI et de la Banque mondiale du point de vue de ces deux institutions, et pourquoi avoir choisi Marrakech ?

Maxime Perriot : Ces rencontres annuelles n'ont pas du tout répondu aux enjeux énormes qui auraient dû être traités : la crise climatique et une crise de la dette sans précédent qui frappe le Sud global. Sans surprise, la Banque mondiale et le FMI n'envisagent pas les solutions impératives que sont l'annulation des dettes des pays des Suds et la mobilisation de fonds publics pour combattre le dérèglement climatique et protéger le vivant. Je dis « sans surprise », car il faut rappeler que les États-Unis possèdent un droit de veto sur toutes les décisions importantes de ces deux institutions (car ils ont plus de 15% des votes et qu'il en faut 85% pour valider une décision importante), ce qui met mécaniquement ces dernières au service des intérêts étasuniens et occidentaux. Concernant le lieu des réunions, le FMI et la Banque mondiale se réunissent habituellement à Washington. Une fois tous les trois ans, ces sommets sont délocalisés ailleurs. Si le FMI et la Banque mondiale se sont réunis à Marrakech cette année, c'est tout sauf un hasard. C'est une manière de féliciter le pouvoir marocain – le roi et ses conseillers – élèves modèles appliquant à la lettre les politiques néolibérales préconisées par les deux institutions financières internationales depuis les années 1980. Le régime marocain appuie aussi la politique inhumaine de l'Union européenne en matière de migrations et de droit d'asile.

Quels étaient les enjeux et les objectifs du contre-sommet des mouvements sociaux ? Quel bilan en tirez-vous ?

M. P. : Les participant-es et les organisations à l'origine du contre-sommet poursuivaient plusieurs objectifs. Le premier : dénoncer les politiques néolibérales et néocoloniales imposées par le FMI et la Banque mondiale depuis 79 ans, dans un contexte de retour en force du FMI. Depuis le début de la pandémie de Covid-19, le FMI a signé des accords de prêt avec 96 pays pour environ 300 milliards de dollars prêtés.

Un bilan s'impose

Cela fait des décennies que ces deux institutions imposent des conditionnalités opposées aux intérêts des populations en échange de leurs prêts, accordés le plus souvent à des États des Suds en difficultés financières. Le FMI et la Banque mondiale ont empêché l'industrialisation et le développement autonome de ces pays. Ils en ont fait des économies tournées vers l'exportation, à l'avantage des classes dominantes locales et de grandes entreprises étrangères. Ces organisations ont aussi financé de gigantesques et très coûteux projets inutiles (éléphants blancs). Elles ont également profité de la crise de la dette des années 1980 pour imposer des programmes d'ajustement structurel (baisse des dépenses de santé, d'éducation, privatisations...) et ouvrir le plus possible les économies des États des Suds aux capitaux étrangers et aux marchandises étrangères, sur un modèle extractiviste destructeur de la planète.

Ces institutions ont donc rendu les pays des Suds et leurs populations dépendantes de l'exportation de quelques produits, de l'importation du reste, et donc de la possession de dollars car les échanges internationaux se font en devises fortes. En cas de chocs (mauvaises récoltes par exemple), ces pays se sont régulièrement retrouvés obligés de s'endetter en dollars auprès de créanciers extérieurs pour pouvoir continuer à importer ce qu'ils ne produisaient pas. Le FMI et la Banque mondiale se servent ensuite des crises de la dette provoquées par ce système pour approfondir le modèle néolibéral imposé à ces États. C'est un cercle vicieux. Ces deux institutions, avec la complicité des élites locales, ont donc enfermé ces pays dans le rôle de dominées d'un système capitaliste international prédateur via l'outil de domination néocolonial qu'est la dette.

Une dette écologique et climatique

L'objectif de ce contre-sommet était également de dénoncer les politiques de ces deux institutions sur le plan environnemental. La Banque mondiale continue de financer les énergies fossiles et de promouvoir un système extractiviste qui détruit les conditions de vie des peuples, le vivant et la planète. Ce contre-sommet était l'occasion de mettre en avant les concepts de dettes écologiques et climatiques, pour réclamer non seulement une annulation de la dette des pays des Suds, mais aussi l'acquittement de réparations par les puissances néocoloniales du Nord pour la destruction et l'exploitation des populations des Suds pendant et après la colonisation.

Ces institutions sont au cœur du système capitaliste et néocolonial que l'on combat, il ne faut pas cesser de dénoncer leur existence et leurs activités. Alors qu'une vraie alternative à ce système impliquerait une banque régionalisée prêtant à taux nuls ou très faibles pour des projets respectant des normes environnementales et sociales scrupuleuses, nous tenions également à dénoncer les fausses solutions que sont, par exemple, la Banque africaine de développement ou la Nouvelle banque de développement des BRICS. Ces banques reproduisent les écueils de la Banque mondiale, en prêtant pour des projets opposés aux intérêts des populations, ou en servant les intérêts impérialistes des pays qui dominent les BRICS.

Le deuxième grand objectif, c'était de poser la première pierre d'un renouveau du mouvement internationaliste, de réfléchir ensemble et de proposer des alternatives. Ce mouvement a connu son âge d'or au début des années 2000 avec des mobilisations exceptionnelles. À Prague, en 2000, 20 000 manifestant-es ont provoqué l'arrêt prématuré des rencontres annuelles du FMI et de la Banque Mondiale. Ici, l'objectif n'était pas le même, il s'agissait de relancer la machine dans une perspective de moyen long terme ; d'échanger sur nos luttes respectives, d'élaborer ou de renforcer des alternatives et des perspectives communes.

Compte tenu de la qualité des interventions, des échanges, des liens tissés entre les différentes organisations, et de l'attention portée à l'élaboration d'alternatives, au-delà des constats, ce contre-sommet fut un succès. Il a abouti à la publication d'une déclaration et de multiples revendications et recommandations.

Quelle est la situation de l'endettement des pays africains aujourd'hui ?

M. P. : Les pays des Suds traversent une crise de la dette absolument majeure, et les États africains ne font pas exception. Elle a été provoquée par des causes exogènes, venant en grande majorité du Nord :

- La crise Covid a causé une hausse des dépenses publiques, donc de l'endettement des États. Elle a également généré une crise du tourisme dont certains pays des Suds comme le Sri Lanka sont très dépendants pour payer leurs dettes et importer ce qu'ils ne produisent pas.

- L'agression de l'Ukraine par la Russie a provoqué une hausse des cours des

combustibles et des céréales très fortement liée à la spéculation sur les marchés de céréales. Les pays des Suds, importateurs nets de céréales car poussés par le FMI et la Banque mondiale à se concentrer sur d'autres productions agricoles comme le café, le thé, ou les fruits tropicaux, ont dû mobiliser plus de devises, donc davantage s'endetter pour continuer à importer les mêmes quantités.

- Le dérèglement climatique, dont sont responsables les populations riches du Nord, et qui impacte majoritairement les pays des Suds, aggrave la crise de la dette. Par exemple, le Pakistan a subi de terribles inondations pendant l'été 2022, causant la mort de centaines de personnes, le déplacement de milliers d'individus, la destruction des récoltes et des milliards de dollars de réparations synonymes d'explosion de l'endettement et d'imposition de politiques d'austérité par le FMI et la Banque mondiale.

- La hausse des taux d'intérêt décidée par la FED, la BCE et la Banque centrale britannique pour contrer l'inflation joue également un rôle majeur dans cette crise de la dette. Les pays des Suds, et donc d'Afrique, qui se sont considérablement endettés ces dernières années, paient beaucoup plus cher pour se refinancer sur les marchés financiers. Alors qu'ils empruntaient à du 3 à 6% d'intérêt annuel avant 2021, les taux sont maintenant compris entre 9 et 15%. C'est le « prix à payer », dans un système financier totalement dérégulé, pour éviter la fuite des investisseurs qui se sont rués vers les titres de dettes des pays du Nord, considérés comme plus sûrs, lorsque les taux d'intérêt ont augmenté. L'endettement des pays des Suds explose donc au fur et à mesure qu'ils se refinancent.

Un piège habituel

Par exemple, le Ghana - qui était érigé en exemple par le FMI et la Banque mondiale - la Zambie, la Tunisie et l'Égypte sont entrés en grave crise de la dette. Les deux premiers ont suspendu le paiement de leur dette et sont entrés en négociation avec le FMI. Ils se retrouvent dans le piège habituel : manque de devises pour payer leurs importations et rembourser leur dette ; négociations avec le FMI ; application de recettes néolibérales (hausse de la TVA, baisse des subventions à l'énergie dans un contexte d'inflation qui frappe les classes populaires, privatisations, baisse des budgets d'éducation, de santé)

contre un prêt qui permet principalement de continuer à rembourser les créanciers.

La situation de l'endettement des pays africains est donc très critique, comme le montre l'exemple de la Zambie, qui vient de signer un accord de restructuration de sa dette extérieure avec ses créanciers, après deux ans de négociations et d'application des réformes néolibérales imposées par le FMI.

Quelle a été l'attitude des autorités marocaines ?

M. P. : Les autorités marocaines ont mis la pression sur ATTAC CADTM Maroc pendant la préparation du contre-sommet. Notre camarade Jawad Moustakbal a été menacé. Il a été victime de techniques d'intimidation honteuses au mois de juin 2023. Sur place, comme il y avait des représentant-es issu-es du monde entier – et notamment de nombreux participant-es venu-es de pays occidentaux avec un accès privilégié aux médias (député-es, porte-paroles d'organisations, etc) – les autorités marocaines ont laissé le contre-sommet se dérouler. En temps normal, il est très compliqué pour ATTAC CADTM Maroc ne serait-ce que de se réunir quelque part pour tenir une réunion. Nous restons très vigileant-es maintenant que les participant-es internationaux-ales ont quitté Marrakech, et prêt-es à organiser notre soutien et notre solidarité-es envers nos camarades marocain-es en cas d'offensive répressive des autorités marocaines.

Quelles sont les prochaines échéances de mobilisation, les perspectives ?

M. P. : Une des principales perspectives de mobilisation internationale des mouvements sociaux, c'est la COP 30, en 2025. Elle aura lieu à Belém, en Amazonie, au Brésil. Cette COP coïncide avec un Jubilé annoncé pour 2025 par l'Église catholique, qui pourrait permettre de relancer un vaste mouvement pour l'annulation des dettes, alors que nous entrons dans une nouvelle crise de la dette majeure dans le monde.

L'année prochaine, en juillet 2024, nous « fêterons » les 80 ans des institutions de Bretton Woods – FMI et Banque mondiale. Une action est également en préparation pour l'occasion.

Propos recueillis par Raphaël Granvaud.

MÉMOIRE COLONIALE

BOUCHER ET CROQUEMITAINE
DU PEUPLE ALGÉRIEN : BUGEAUD

Sous le Second Empire comme par la République, le maréchal Bugeaud a été glorifié pour son rôle clé dans la colonisation de l'Algérie, malgré la brutalité génocidaire de ses propos et de ses méthodes qui ont permis l'écrasement des révoltes arabes.

Dans une tribune publiée en octobre dernier dans *Le Monde* (21/10/2023), le journaliste Jean-Michel Aphatie et le politologue Olivier Le Cour Grandmaison dénonçaient la glorification dans l'espace public du maréchal Bugeaud, notamment à Paris, où une avenue du 16^e arrondissement porte encore son nom. Cette tribune s'inscrit dans la continuité d'une remise en cause de la mémoire de ce personnage en France : en 2020 déjà, les artistes ADNX et Klemere passaient une corde autour du cou de la statue de Bugeaud trônant sur la place centrale de Périgueux en Dordogne (francebleu.fr; 8/07/2020). Principal artisan de la conquête française de l'Algérie et de l'écrasement des révoltes anticoloniales arabes, Bugeaud hante notre espace public mais aussi la mémoire collective des Algériens. Pour effrayer leurs enfants et s'assurer de leur bonne conduite, il n'est pas rare que les parents algériens invoquent la figure de Bijou ou Bichou, une sorte de croquemitaine qui n'est autre que la réminiscence déformée du militaire français...

Des campagnes napoléoniennes...

Thomas Robert Bugeaud est né en 1784 à Limoges, dans une famille noble. Il commence sa carrière militaire en 1804 en s'engageant dans la Garde impériale, et est promu caporal au cours de la bataille d'Austerlitz l'année suivante. Il monte en grade à l'occasion des diverses campagnes napoléoniennes jusqu'à devenir colonel en 1813. Bonapartiste convaincu, il rejoindra Napoléon au moment des Cent-Jours, ce qui lui vaudra un licenciement de l'armée à la Seconde Restauration. Bon gré mal gré, Bugeaud retourne alors dans le Périgord pour gérer l'exploitation agricole familiale, tout en gardant un œil sur les affaires

militaires du pays. Il réintègre l'armée à la chute de Charles X et, en 1831, il devient même maréchal de camp sur ordre du nouveau roi Louis-Philippe. En avril 1834, il est à la tête d'une des trois brigades chargées de la répression d'une insurrection parisienne, répression qui aboutit au massacre d'une dizaine de personnes dans la rue Transnonain. Si l'implication directe de Bugeaud dans le massacre n'est pas démontrée, le peuple de Paris l'en accuse et le nomme alors « l'homme de la rue Transnonain ».

...à la répression coloniale

Mais c'est en Algérie, où il est envoyé en 1836 pour combattre la résistance de l'émir Abdelkader, que Bugeaud se rend véritablement coupable des pires atrocités. Il y remplace le général Desmichels, démis de ses fonctions à cause d'un accord qu'il a signé avec Abdelkader et que les autorités françaises jugent trop favorable à ce dernier. Il remporte la bataille de Sikkak, ce qui aboutit à la signature du traité de Tafna avec l'émir en 1837. De retour en France, il déconseille dans son rapport d'établir une colonie de peuplement en Algérie. Il en deviendra pourtant le gouverneur général en 1840, et quand il y retourne l'année suivante, il promet aux colons français la conquête totale du territoire et la confiscation des terres, et à l'armée la soumission des Arabes. Bugeaud déclenche alors une guerre totale et ne recule devant rien pour la gagner. Il utilise la politique de la terre brûlée, mettant le feu aux terres, au bétail et aux habitations. « Allez tous les ans leur brûler leurs récoltes [...], ou bien exterminiez-les jusqu'au dernier », dira-t-il à ce propos. Sur ses ordres, l'armée française recourt aux enfumades, méthode d'extermination qui consiste à allumer un grand feu à l'entrée d'une grotte pour y

asphyxier les gens et le bétail qui s'y cachent. Les enfumades du Dahra, organisées par le général Pélissier du 18 au 20 juin 1845, feront au moins 700 morts, hommes, femmes et enfants.

Les horreurs de la conquête à la Bugeaud

Cette violence sans limite suscite immédiatement de nombreuses réactions outrées, notamment celle du journal anglais *The Times* et de l'homme politique et militaire Napoléon Joseph Ney, qui interpelle Bugeaud à la chambre des Pairs. Celui-ci, devenu maréchal de France en 1843, répondra à ces critiques : « Et moi, je considère que le respect des règles humanitaires fera que la guerre en Afrique risque de se prolonger indéfiniment ».

La cruauté de ses actions n'empêchera pas Bugeaud d'être considéré en France comme un héros après la reddition d'Abdelkader en 1847. Au moment de la révolution de 1848 en France, il reçoit le commandement de l'armée et emploiera, selon Olivier Le Cour Grandmaison¹, des méthodes inspirées de celles utilisées en Algérie, méthodes dont l'armée française se saisira à nouveau pendant la guerre d'indépendance du pays.

Bugeaud meurt du choléra en 1849, mais sa mémoire demeure. La mairie de Périgueux, refusant de déboulonner sa statue, y a fait apposer une plaque explicative en septembre dernier. Plus radicale, celle de Marseille a fait le choix en 2021 de changer le nom de l'école Bugeaud par celui d'Ahmed Litim, un tirailleur algérien mort à la libération de Marseille en 1944, dans une volonté de faire la lumière aussi bien sur les exactions du premier que sur la bravoure du second.

Nicolas Butor

¹ Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser. Exterminer*, Fayard, 2005

Occasion manquée

Depuis plus de 10 ans, la France maintient quatre verrous à l'application de la compétence universelle de la justice en matière de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis à l'étranger. La loi d'orientation et de programmation de la justice tout juste votée a fait sauter l'un des quatre verrous : la condition de double incrimination (le crime doit exister dans la législation des deux pays concernés) n'est plus requise. Une victoire en demi-teinte pour les ONG membres de la Coalition française pour la cour pénale internationale (CFCPI). Car les trois autres verrous demeurent : le monopole des poursuites confié au parquet, la déclaration préalable d'incompétence de la CPI et la condition de « résidence habituelle » sur le sol français, laquelle « permet à de potentiels auteurs de crimes internationaux de séjourner en France en toute impunité », dénonce Amnesty International (16/10/2023). Cette dernière condition n'est exigée par aucun autre pays de l'Union européenne. Elle avait été adoptée pour que les dictateurs « amis la France » ou leurs sbires ne soient pas inquiétés lors de leurs séjours sur le sol français.

Attaquer l'État

L'action de la France au Rwanda était illégale. L'Élysée, dont le principe directeur

est le maintien de la zone d'influence française, n'a pas dénoncé le traité d'assistance et coopération de 1975 avec le Rwanda, et a tenu à bout de bras le régime. Et ce, même pendant le génocide des Tutsis, d'avril à juillet 1994. Les actions et inactions de l'État français engagent sa responsabilité pour les conséquences qu'ont subies les victimes du génocide et leurs proches.

Cet axe est développé dans une requête déposée en avril 2023 et révélée par Afrique XXI par une vingtaine de rescapés et deux associations. Ils poursuivent l'État français pour « fautes lourdes » et demandent des réparations devant la justice administrative. Sont visés notamment : 1) dans les mois qui ont précédé le génocide, les contrôles d'identité effectués par les soldats français ; 2) au début du génocide, l'évacuation d'Hutus alliés plutôt que de Tutsis menacés ; 3) pendant le génocide, la livraison d'armes ; 4) pendant l'opération Turquoise à la fin du génocide, l'inaction pendant trois jours de massacres à Bisesero, l'inaction face à la Radio Télévision libre des Mille Collines qui appelait à la haine, le non-désarmement et la non-arrestation des génocidaires, le manque de protection des rescapés qui, dans les camps, n'ont pas été séparés des génocidaires. Ce recours est distinct des autres plaintes, car la responsabilité administrative de l'État ne relève pas de la justice pénale, censée juger les crimes de personnes individuelles, qui rechigne à mettre en cause le chef d'état-major de l'époque, l'amiral Lanxade.

Victoire d'étape

Après dix ans de tergiversations des filiales de Bolloré face aux préjudices sociaux, environnementaux et humains qu'ils subissent, les salarié-e-s et riverain-e-s des plantations de palmeraie de la Socapalm au Cameroun ont saisi la justice française en mars 2021, avec le soutien de plusieurs ONG. La loi sur le devoir de vigilance des multinationales oblige en effet certaines d'entre elles à prévenir les risques de dommages occasionnés par leurs filiales à l'étranger. Mais Bolloré n'en démord pas : ne possédant que 39,75 % des parts de la Socfin, maison-mère de la Socapalm, « il est faux et archi faux de prétendre qu'il contrôlerait ces plantations » (Libération, 09/10/2023). Pour en juger, la justice avait exigé que soient transmis tous les procès-verbaux des assemblées générales de la Socfin depuis quatre ans, avec une astreinte de 2000 € par jour de retard. « Les avocats du groupe Bolloré ont fait mine de s'y conformer », rapporte Libération, mais sans transmettre les PV des AG extraordinaires, les seules portant sur les questions stratégiques. Le 29 septembre dernier, un juge de l'exécution des peines a donc condamné le groupe à verser les astreintes aux plaignant-e-s, soit 140 000 €, et haussé à 4000 € par jour les pénalités de retard, contraignant le groupe à verser de nouveaux documents. Affaire à suivre...

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : **Survie - 21er, rue Voltaire - 75011 Paris**

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS

France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélèvement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.